

# Les déclarations de politique régionale: Quelles directions pour l'agriculture wallonne et bruxelloise ?





\* La CIDSE est une alliance internationale d'agences de développement catholiques dont fait partie Entraide et Fraternité.

 Viser à placer le contrôle des semences, des terres et des territoires entre les mains des populations et des communautés	 Soutenir la résilience et l'adaptation au changement climatique	 Promouvoir les échanges entre paysans pour le partage des savoirs	<h3>LES TROIS FACETTES DE L'AGROÉCOLOGIE</h3> <p>L'AGROÉCOLOGIE EST:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une approche de la recherche scientifique comprenant l'étude holistique des écosystèmes agricoles et des systèmes alimentaires,</li> <li>2. Une série de principes et de pratiques qui améliore la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles tout en préservant l'intégrité sociale,</li> <li>3. Un mouvement sociopolitique qui se concentre sur l'application pratique de l'agroécologie, cherche de nouvelles façons d'envisager l'agriculture, la transformation, la distribution, la consommation de denrées alimentaires et sa relation avec la société et la nature.</li> </ol> <h3>A QUOI LES PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE FONT-ILS RÉFÉRENCE ?</h3> <p>LES PRINCIPES SONT UN ENSEMBLE DE GRANDES LIGNES DIRECTRICES QUI REPRÉSENTENT LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'AGROÉCOLOGIE, DE SA PRATIQUE ET DE SA MISE EN ŒUVRE:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» L'agroécologie promeut davantage des principes que des règles ou des formules d'un processus de transition.</li> <li>» L'agroécologie est le résultat de l'application conjointe de ses principes et de ses valeurs implicites à la conception de systèmes agricoles et alimentaires alternatifs. C'est pourquoi il est reconnu que l'application des principes se fera progressivement.</li> <li>» Les principes sont d'ordre général et se traduisent par la mise en œuvre de diverses pratiques adaptées à différents territoires et contextes.</li> <li>» Tous les principes devraient être interprétés dans le but d'améliorer l'intégration avec la nature, la justice et la dignité pour les humains, les autres espèces vivantes et les processus naturels.</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans agroécologie et il est certain que l'agroécologie ne perdurera pas sans une politique de souveraineté alimentaire pour la soutenir.</p> <p><i>Iratema Cruzada</i></p> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> <p>En savoir plus: <a href="https://agroecologyprinciples.startup.com">https://agroecologyprinciples.startup.com</a></p>  </div>	
 Promouvoir les circuits de distribution courts et équitables et la collaboration entre producteurs et consommateurs	 Promouvoir de nouvelles formes de gouvernance participative, décentralisée et collective des systèmes alimentaires	 Nourrir la biodiversité et les sols		
 Augmenter la résilience par la diversification des revenus agricoles et renforcer l'autonomie de la communauté	 Exiger des politiques de soutien public et des investissements	 Supprimer l'utilisation et la dépendance aux intrants chimiques		
 Viser à accroître le pouvoir des marchés locaux et s'appuyer sur la vision d'une économie sociale et solidaire	 Promouvoir une participation plus forte des femmes et des hommes producteurs/consommateurs à la prise de décisions	 Promouvoir l'intégration de divers éléments des écosystèmes agricoles (plantes, animaux...)		
<b>ÉCONOMIE</b>	<b>POLITIQUE</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>		<b>SOCIO-CULTUREL</b>

## Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Anne Berger<sup>1</sup>

Octobre 2019

<sup>1</sup> Permanente au secteur politique d'Entraide et Fraternité

*Les récentes déclarations de politique régionale (DPR) bruxelloise et wallonne nous permettent d'avoir un aperçu des priorités des nouveaux gouvernements en matière agricole. Aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie, l'accent est mis sur une alimentation de qualité et de proximité, bio ou produite suivant les principes de l'agroécologie. La place laissée à l'agriculture dans la déclaration bruxelloise reste pourtant limitée. De plus le flou sur le financement des ambitions wallonnes risque de transformer ce vaste programme de transition agricole en un coup d'épée dans l'eau.*

### La vision de l'agriculture promue par E&F

Dans la note « L'agroécologie vue par Entraide et Fraternité »<sup>2</sup>, nous explicitons notre vision de l'agriculture, qui en cohérence avec celle développée par la CIDSE<sup>3</sup> ainsi que la plupart des mouvements internationaux qui militent pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes. Pour E&S, l'avenir de l'agriculture passe par l'agroécologie mise en œuvre dans des exploitations familiales. Le but de l'agroécologie est de promouvoir la souveraineté alimentaire et la dignité de tous dans le respect des espèces naturelles et des écosystèmes. Elle s'appuie sur des grands principes tels qu'une production locale et diversifiée et des décisions décentralisées et communautaires. Loin de se cantonner à des pratiques agricoles, l'agroécologie adopte une vision holistique qui touche les sphères environnementale, sociale, culturelle, économique et politique.

### La DPR bruxelloise : un vague espoir de politique agricole urbaine ?

Il est évident que l'agriculture occupe quantitativement une place mineure dans l'activité économique en région Bruxelles-Capitale. L'alimentation de qualité est cependant un sujet de préoccupation majeur pour les Bruxellois, en particulier les plus défavorisés d'entre eux. Or **sur plus de 120 pages, la DPR bruxelloise n'en consacre que deux à l'agriculture urbaine**, perdues au sein d'un chapitre très large intitulé « innovation économique au service de la transition ». L'aspect social de l'agriculture et de l'alimentation aurait-il été oublié... ? On peut être rassuré de lire que la production de « denrées alimentaires locales, durables et financièrement accessibles » sera favorisée. Mais on ne **trouve pas un mot sur la nécessité d'un prix juste pour le producteur**. Celui-ci doit pourtant faire face à un coût du foncier très élevé dans et autour de la capitale. La DPR prévoit d'ailleurs très justement une politique de soutien aux producteurs, notamment en termes d'acquisition foncière, bien qu'aucune piste concrète ne soit proposée dans le document.

Le gouvernement envisage « une véritable stratégie agricole urbaine en lançant une Alliance Emploi Environnement – Alimentation durable, rassemblant les acteurs de l'agriculture urbaine, de l'horeca, de la transformation et de la distribution, de la formation et de l'emploi de Bruxelles et ses environs ». Nous ne pouvons qu'encourager une telle initiative qui devrait permettre de **sortir d'une approche en silo**, qui passe trop souvent à côté des objectifs systémiques. La stratégie Good Food, dont le suivi est à présent conjointement assuré par Bruxelles Environnement et la cellule Agriculture du SPRB (Service public régional de Bruxelles) sera

<sup>2</sup> <https://www.entraide.be/l-agroecologie-vue-par-entraide-et-fraternite>

<sup>3</sup> Plateforme d'ONG catholiques européennes et canadiennes. Voir infogramme en page de garde.

un élément-clé de cette démarche, notamment en intégrant un programme visant à développer l'emploi dans le domaine de l'alimentation durable<sup>4</sup>. Plusieurs propositions pourraient permettre d'accompagner le développement du secteur en région bruxelloise : création d'un « centre de référence scientifique et de démonstration des meilleures techniques agro-écologiques adaptées au milieu urbain », « soutien aux projets de production alimentaire non-professionnelle par les citoyens, les écoles, les collectifs de citoyens »... **La vision d'ensemble reste cependant à construire**, l'ensemble ressemblant parfois à une liste de bonnes intentions sans cohérence d'ensemble, ni pistes de mise en œuvre concrètes. On peine d'ailleurs à comprendre de quel ministère dépendra l'agriculture dans le gouvernement<sup>5</sup>... Une mesure attire notre attention : la **mise en place d'une ceinture alimentaire**. Cela nécessitera bien entendu une « **coopération forte entre les pouvoirs publics et acteurs flamands et wallons** ». Or la vision de l'agriculture flamande est largement tournée vers les innovations vertes et laisse beaucoup de place aux grandes entreprises, en laissant de côté l'agriculture familiale. La coordination entre les acteurs régionaux, toujours lente et compliquée, permettra-t-elle vraiment de dupliquer un modèle qui commence à faire ses preuves dans d'autres villes de Belgique ?

Enfin le gouvernement bruxellois prend un engagement chiffré : **35% de fruits et légumes produits en région bruxelloise à l'horizon 2035**. Voilà qui facilitera le monitoring et l'interpellation par la société civile en cas de difficultés à atteindre cet objectif. En revanche, le document ne contient que **très peu de précisions sur le phasage, la stratégie et les moyens** pour l'atteindre.

---

<sup>4</sup> <https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/action-de-la-region/strategie-good-food-vers-un-systeme-alimentaire-plus>

<sup>5</sup> <https://be.brussels/a-propos-de-la-region/le-gouvernement-regional> Le ministre en charge est Alain Maron, ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Démocratie participative. Son cabinet devrait compter un expert sur l'alimentation.

## La DPR wallonne : un programme ambitieux qui reste à financer

Compte tenu de l'importance du sujet en région wallonne, la DPR wallonne se montre beaucoup plus ambitieuse pour le secteur agricole. La plupart des grands enjeux y sont abordés et de **nombreuses recommandations des associations actives dans la défense du modèle agroécologique y sont reprises**. On note d'emblée la prise en compte d'une **vision holistique** du secteur alimentaire qui prend en compte tous ses liens avec les enjeux de la santé, de l'emploi et de l'environnement.

### *Les fondamentaux du modèle agroécologique sont là*

Le rôle de l'agriculture envisagé par la DPR répond à des préoccupations centrales du modèle agroécologique<sup>6</sup> : « **Le premier rôle de l'agriculture est de garantir une nourriture de qualité en quantité suffisante à des prix accessibles pour l'ensemble des consommateurs, ainsi qu'un revenu suffisamment rémunérateur pour les agriculteurs tout en préservant, voire régénérant l'environnement** ». La défense de l'agriculture familiale et paysanne est expressément énoncée comme un objectif du gouvernement. Élément capital pour une organisation comme E&F, nous notons également d'emblée l'importance d'un travail digne pour les producteurs et d'une juste rémunération à divers endroits du texte : « les avantages procurés par l'évolution vers la durabilité profiteront avant tout aux agriculteurs, aux producteurs » ; création d'un label global wallon pour les produits agricoles et artisanaux intégrant les dimensions (...) environnementales et d'équité des rémunérations. Le souci d'autonomie des producteurs est également présent en filigrane à divers endroits du texte.

**Une approche systémique et démocratique** de l'agriculture est amorcée dans le document : « Le Gouvernement adoptera une stratégie agricole, en collaboration avec le monde agricole, le secteur académique et les acteurs concernés de la société civile, nourrie par une vision prospective à moyen terme de l'agriculture wallonne et de ses spécificités. » Des pistes sont proposées pour définir et mettre en œuvre cette stratégie : « rassemblement au sein du SPW (Service public de Wallonie) des compétences incluant toute la chaîne alimentaire » afin d'éviter une approche en silo ; accords de branche et « création de **conseils alimentaires locaux** », dont on peut espérer qu'ils soient un premier pas vers une gouvernance participative et décentralisée de notre alimentation.

La **recherche d'un équilibre entre « les trois piliers de la durabilité économique, sociale, environnementale »**, capitale pour assurer la renaissance de l'agriculture wallonne, est récurrente : « indicateurs qui permettent de mesurer, outre le PIB, le développement humain et l'empreinte écologique », soutien privilégié « aux agriculteurs qui préservent l'environnement et anticipent les changements climatiques », formation sur « les pratiques culturelles visant à la fois la qualité de la production, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des sols et le développement de l'emploi ». Les ingrédients-clés semblent donc rassemblés pour la promotion d'une économie sociale et solidaire autour du secteur agricole et alimentaire.

<sup>6</sup> Pour une vision synthétique des principes de l'agroécologie, voir <https://agroecologyprinciple.atavist.com/lesprincipesdelagroecologie#chapter-4275511>

**La limitation des émissions et l'adaptation au changement climatique** revient également régulièrement parmi les mesures proposées. Citons parmi d'autres, les primes à l'herbe destinée au soutien des exploitations qui pratique l'élevage extensif, la promotion de pratiques agronomiques susceptibles de fixer le carbone dans les sols ou la végétation, la limitation des déchets et la production d'énergie à partir de la bio-méthanisation des déchets agricoles. La résilience face aux aléas climatiques est également envisagée avec des outils de gestion des risques et un système d'assurance. La nécessité de promouvoir une production et une consommation locale est centrale pour limiter le réchauffement climatique mais aussi pour développer la résilience des systèmes alimentaires qui seront moins dépendants des intrants ou de débouchés lointains. Le document prévoit la promotion des circuits courts de distribution, des filières courtes de transformation des produits devraient également encourager le développement d'entreprises wallonnes de transformation et de commercialisation alimentaire.

Les agriculteurs sur petites et moyennes surfaces en Wallonie sont vulnérables à de nombreux facteurs externes. Mais les agricultrices et les jeunes qui cherchent à s'installer ou viennent de le faire le sont encore plus. Le document prend en considération leur position et propose une liste de **mesures pour stimuler la participation des femmes et des jeunes à la production alimentaire**, notamment en termes de soutien au lancement d'une activité et l'accès à la propriété, notamment avec les paiements redistributifs de la PAC<sup>7</sup>.

Le document s'attaque d'ailleurs au sujet capital de l'accès au foncier. Le fait d'accorder une **attention particulière aux terres ayant une utilité nourricière**<sup>8</sup> tout en renforçant le rôle de l'observatoire régional du foncier devrait limiter la spéculation sur les terres agricoles. La possibilité d'un soutien accru aux projets collectifs, détaillé dans l'étude d'E&F « Cultive toi un avenir », est également un point positif. Le document ne s'attaque cependant pas ouvertement aux causes profondes de la spéculation foncière, telles que la concentration des terres sur de très grandes exploitations ou l'extension des zones résidentielles et de loisir.

Pour soutenir les jeunes, **l'offre de formation devrait intégrer les méthodes alternatives de production**. S'il est essentiel que ce point soit déjà présent dans ce document général, il reste relativement vague. Dans l'étude « Cultive toi un avenir », E&F avait d'ailleurs proposé des pistes concrètes, relatives non seulement au contenu des formations, mais aussi à leur visibilité, à leur qualité, à l'importance de proposer des stages et des formations pratiques adaptés aux besoins des nouveaux agriculteurs et enfin à la pérennisation des financements pour ce type de formations.

---

<sup>7</sup> Ce mécanisme permet de verser plus de subventions à l'hectare pour les petites exploitations.

<sup>8</sup> Dans l'étude d'Entraide et Fraternité, « cultive toi un avenir ! », nous proposons d'inscrire dans la loi le principe de la terre nourricière (p18). <https://www.entraide.be/cultive-toi-un-avenir>

*...malgré des limites, principalement financières*

Le bilan est donc largement positif. Les intentions restent cependant assez générales (à titre d'exemple, la sortie des pesticides envisagée n'est pas assortie d'une échéance précise). Nous notons également les risques et faiblesses suivants, par rapport à la vision de l'agroécologie envisagée par E&F :

Un soutien est envisagé au pôle de compétitivité Wagralim. Cet organisme soutient une agriculture tournée vers l'innovation, les bio-tech, le marketing et l'intégration à la compétition internationale. Un soutien financier important à ce type de modèle pourrait se faire au détriment de l'agriculture familiale locale.

Baignés dans notre démocratie libérale et modèle de pensée individualiste, **les intentions des élus sur la gouvernance des systèmes alimentaires et la participation des communautés restent limitées**. On ne trouve pas d'élément sur un contrôle citoyen des terres par exemple ou sur une participation plus forte des producteurs et consommateurs aux décisions structurelles du secteur. Certes, la création de conseils alimentaires locaux est évoquée mais sans précision sur leur rôle.

Comme pour toute politique sectorielle, le financement reste le nerf de la guerre. A ce stade préliminaire, **les ambitieuses intentions énoncées dans le document ne sont pas encore accompagnées d'engagements explicites en termes d'investissement public**. De même l'épineux **problème de l'accès aux capitaux**, qu'E&F pointait dans l'étude précédemment citée, n'est pas abordé. L'obtention de crédit reste souvent l'élément bloquant pour les nouveaux projets ou les projets de conversion, car les banques s'attardent principalement sur la viabilité économique des projets et les garanties que peuvent donner les emprunteurs, sans intégrer les nombreuses externalités positives des projets agroécologiques. Par ailleurs, le système appliqué par la PAC depuis sa création favorise encore la course à l'agrandissement avec l'endettement croissant qui va avec, cause de de nombreux suicides d'agriculteurs. Les aspects financiers restent donc largement enchâssés dans le système agroalimentaire et le système de pensée dominant. **L'agriculture n'est qu'un exemple de la nécessaire transformation de fond des systèmes de financement pour assurer une vraie transition écologique et juste**. Face à l'inadaptation de certaines aides wallonnes pour atteindre ce but (aide à l'investissement uniquement pour du matériel neuf, complexité administratives), notre étude suggérait d'ailleurs des solutions applicables à l'échelon régional (aides régionales adaptés aux besoins de chaque projet, diffusion des micro-crédits ou crowdfunding sur des critères d'impact environnemental et social...)

La capacité à financer ou non de façon adéquate le programme proposé est un facteur majeur de réussite ou d'échec de ce programme. **Sans financement adéquat le projet initial peut se retrouver totalement vidé de sa substance**. À ce stade, la plupart des autres thématiques abordées dans la DPR (lutte contre la précarité, mobilité, santé, énergie...) ne prévoit d'ailleurs pas de financements associés. Seul le volet sur les entreprises, prévoit que « les aides accordées aux entreprises seront orientées vers la création d'emplois durables et de qualité ainsi que vers une économie circulaire, décarbonée et innovante. » Si on peut espérer que des projets agricoles

pourront profiter de ces aides, la spécificité du secteur agricole nécessite des mesures de financement ciblées et qui puissent prendre en compte les initiatives qui sortent de la sphère purement économique.

Enfin, le dernier chapitre « fiscalité et budget » est réduit à sa plus simple expression. Pas un mot sur l'importance d'une fiscalité juste pour financer la transition envisagée dans tous les pans de l'économie et de la société<sup>9</sup>, pas une ligne sur la nécessité d'orienter le budget vers des mesures qui permettent d'allier protection de l'environnement et protection des plus faibles ni sur la façon de le faire. Ce dernier chapitre laisse planer le doute sur l'ensemble du programme et laisse au lecteur l'impression qu'il ne s'agit en fait que de belles paroles. À titre d'exemple, le projet de contournement de Wavre fait l'objet d'une forte opposition citoyenne due notamment à l'expropriation de nombreuses terres agricoles. Sa récente approbation par Willy Borsus (MR), ministre de l'Aménagement du Territoire mais aussi de l'Agriculture, n'est pas de nature à nous rassurer... Espérons qu'à l'avenir ces collègues de l'Environnement (Céline Tellier, Ecolo) et de l'Economie Sociale (Christie Morreale, PS) sauront lui rappeler les engagements pris dans cet accord de gouvernement.

### Restons vigilants ...

Le nouveau gouvernement wallon envisage des surfaces cultivées en bio équivalentes à 30% des surfaces agricoles d'ici 2030 et une sortie des pesticides à moyen terme. Bien que ces deux objectifs n'intègrent absolument pas l'ensemble du projet agricole envisagé, ils ont le mérite d'être assez simples et permettront à la société civile de rappeler ses engagements au gouvernement. Rappelons cependant le risque lié aux clauses d'arbitrage dans de nombreux traités de libre-échange qui permet à des entreprises agro-alimentaires étrangères d'attaquer des réglementations restrictives en matière d'utilisation de pesticides<sup>10</sup>.

Le programme agricole wallon propose une rupture claire par rapport au modèle du passé, le nouveau gouvernement devra donc faire preuve de courage politique pour assurer sa mise en œuvre et, espérons-le, assurer les financements nécessaires. Les organisations de la société civile (telles que le mouvement Agroecology in Action, dont E&F est membre) et les citoyens qui défendent le modèle agroécologique, devront donc se montrer extrêmement vigilants dans les mois qui viennent.

Quant au gouvernement bruxellois, il semblerait qu'il compte implicitement sur la Flandre et la Wallonie pour assurer à la capitale une alimentation de qualité respectueuse des écosystèmes et des hommes. La société civile devra tenir bon, s'impliquer dans la mise en œuvre des quelques projets concrets et se montrer intraitable quant à la nécessaire coordination avec les gouvernements des régions voisines.

<sup>9</sup> Voir l'analyse de Vivre Ensemble, « l'impôt une contribution pour réduire les inégalités », G.Gobbe et C.Daloz, <https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/analyse2019-02-impot-a4.pdf>

<sup>10</sup> Voir l'analyse d'E&F, « arbitrage, les raisons d'une justice d'exception et les moyens d'en sortir », Renaud Vivien, juillet 2019, <https://www.entraide.be/arbitrage>